

ACTIVITÉ 1

« QU'EST-CE QU'ÊTRE FRANÇAIS AUJOURD'HUI ? »

PHASE 1 : LA RÉPONSE LÉGALE



1. Effectuez une recherche sur le mode d'acquisition de la nationalité française appelé « droit du sang ». Vous indiquerez dans votre réponse le site utilisé et ce qui vous conduit à faire confiance à cette source d'informations.



2. A quelles conditions peut-on devenir français par « droit du sol » ? Vous indiquerez dans votre réponse le site utilisé.



Document « Etre de nationalité française, ce que dit la loi » (extrait du Code civil)

Art. 21-15 – L'acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique résulte d'une naturalisation à la demande de l'étranger.

Art. 21-7 – Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.

Art. 21-2 – L'étranger [...] qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française peut, après un délai de quatre ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie, tant affective que matérielle, n'ait pas cessé entre les époux [...].



3. Quel article de cet extrait du Code civil fait référence au droit du sol ?



4. Le droit du sang et le droit du sol sont-ils les seuls moyens de devenir français ? Justifiez.

PHASE 2 : EXPRIMER UNE OPINION



1. Visionnez la vidéo sur la « Marseillaise sifflée ».



Selon vous, est-il facile de se sentir français et d'être reconnu comme Français ? Développez votre réponse.



Visionner le témoignage de Djamel Bouras, champion olympique de judo en 1996. Qu'apporte ce témoignage à votre réflexion sur le fait de se sentir et d'être reconnu comme



Français ?